



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 19/01/2021

## DON DE LAIT : APPEL À LA SOLIDARITÉ DES PRODUCTEURS LAITIERS



En cette année si particulière, l'association a continué, plus que jamais, à venir en aide aux personnes démunies. Les Restos du Cœur ont fait face et se sont adaptés, pour continuer à aider les milliers de personnes en situation de précarité, et celles touchées de près ou de loin par la crise sanitaire.

### Les dons de lait : un levier contre la précarité

En 2020, grâce aux dons des producteurs laitiers et de la filière laitière **les Restos du Cœur ont pu récolter plus de 3 millions de litres de lait**. Nous saluons cette mobilisation qui a contribué à soutenir le dispositif de lutte contre l'exclusion et à distribuer des millions de repas aux 875 000 personnes accueillies pendant cette période, dont beaucoup de jeunes de moins de 25 ans, 30 000 bébés de moins de 12 mois et des familles précaires.

L'association distribue plus de 20 millions de litres par an, auxquels s'ajoutent plus de 5 000 tonnes de produits laitiers (yaourt, fromage, beurre...). Compte tenu du contexte sanitaire et social actuel, **les dons de lait sont plus que jamais vitaux pour fournir l'aide alimentaire**.

### Un dispositif fiscal avantageux et solidaire

**Comment aider Les Restos du Cœur ?** Depuis 8 ans, le dispositif fiscal « don de lait » permet aux producteurs laitiers de faire un don de leur production à une association, par l'intermédiaire de leurs entreprises laitières. **Les producteurs de lait qui feront un don de lait avant le 15 février à une association habilitée de leur choix, comme Les Restos, pourront bénéficier d'une déduction fiscale à hauteur de 60% de la valeur de leur don** (dans la limite de 5 mille du chiffre d'affaires hors taxes de l'exploitation agricole). Une convention aura préalablement été établie entre l'association et la laiterie qu'elle soit de statut privé ou coopérative.

### CONCRÈTEMENT POUR RÉALISER UN DON DE LAIT, QUE DOIT FAIRE LE PRODUCTEUR LAITIER ?



Se renseigner auprès de sa laiterie, privée ou coopérative, pour savoir si elle est partenaire des Restos du Cœur.



Transmettre sa déclaration de don (en litres) à sa laiterie avant le **15/02/2021**.



Votre don sera déduit du bordereau de paiement du lait du mois de **mars 2021**.



Vous recevrez des Restos du Cœur un justificatif de don avant le **31 mars 2021** qui vous permettra de bénéficier d'un avantage fiscal à hauteur de 60 % de la valeur du don.

### CONTACT

presse@restosducoeur.org - 01 53 32 23 14

Retrouvez toutes nos actions sur [www.restosducoeur.org](http://www.restosducoeur.org) ou sur :



Si vous ne souhaitez plus recevoir les actualités des Restos du Cœur, merci de bien vouloir nous contacter par mail.